

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 Septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 Septembre, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2024

Nombre des conseillers en exercice : 23 Présents : 13 Votants : 18

Etaient présents : Fabrice CHABOT, Thierry MONNEREAU, Christophe PEIGNEY, Annemieke SCHEENAERTS, Michel MANDRET, Jocelyne BRETTHOMÉ, Laëtitia GOARDET, Jean-Luc PINGUET, Marie-Laure BOSSARD, , Mickaël MICHON, Didier FERRE, Jean-Luc HOTTOT, Thibaut ODON

Etaient absents excusés : Maryse SOUDAIN (Pouvoir donné à Fabrice CHABOT), Jocelyne GROLLIER (Pouvoir donné à Marie-Laure BOSSARD) Aurélie RUNIGO (Pouvoir donné à Jean-Luc HOTTOT), Véronique MAFFREY (Pouvoir donné à Didier FERRE), Axelle MINAUD (Pouvoir donné à Annemieke SCHEENAERTS) Ludmila HEURION

Étaient absents : Alexandre MANDRET, Yohan EVENO, Jérôme DA SILVA, Nicole MARANDEL

Secrétaire de séance : Christophe PEIGNEY,

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 Juillet 2024

- |  |                     |
|--|---------------------|
| 1 - Personnel Communal : Protection sociale complémentaire .....   | <i>Délibération</i> |
| 2 – Mercredis de l'été 2024 : attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations ayant participé . | <i>Délibération</i> |
| 3 - Budget Général 2024 : Décision modificative n°2 .....  | <i>Délibération</i> |
| 4 - Habitat inclusif : Sollicitation de subventions .....  | <i>Délibération</i> |
| 5 - Déclarations d'Intention d'Aliéner   |                     |
| 6 - Questions diverses   |                     |

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 Juillet 2024, à l'Unanimité

1 – Personnel Communal : présentation du programme

Monsieur Christophe Peigney rappelle que dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le conseil municipal de la commune de l'Ile d'Olonne, par délibération du 30 septembre 2024, après avis du CST du 30 septembre 2024 a donné mandat au Centre de gestion Vendée, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ainsi, les Centres de gestion et les organisations syndicales ont :

- engagé un processus de négociation qui a abouti à un accord collectif régional en date du 9 juillet 2024,
- lancé une consultation au niveau régional pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs, de prévoyance complémentaire à compter du 1er janvier 2025, adossés à celles-ci.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau régional, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations négociés et maintenus pendant 3 ans.

M. le Maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- Choisir un niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de **90 % / 95 %** des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) ;
- Définir la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu.

A L'UNANIMITE, le conseil municipal :

- DECIDE d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la Commune de l'Ile d'Olonne
- DECIDE de souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1er janvier 2025 ;
- DECIDE de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50 % de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire (incapacité et invalidité).

## 2 – Mercredis de l'été : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations ayant participé

Monsieur le Maire et Mme Annemieke SCHEENAERTS rappellent que plusieurs associations participent au bon déroulement des Mercredis de l'été par la présence de bénévoles.

La commune s'est engagée à partager une partie des bénéfices du bar avec les associations au prorata du nombre de bénévoles présents. Il est ainsi proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle comme suit :

Associations	Montant
Music & Show NDP	1320
La Chasse	1452
L'Œil	528
Sol'Air	528
Amicale Laïque	418
Les Amis de Mako	286
Mouv'Islais	594
Lapagaie	110
Heimenkirch	506
Tennis	132
TGV	286
ASPI FOOT	506
Twirling	330
Grain de sel	792
OGEC	220
Les Amis du Marais	88
	<b>8096</b>

M. Jean-Luc HOTTOT souligne la monté en qualité de cette belle organisation générale qui est d'un niveau professionnel.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE valide ces attributions

### 3 – Budget Général : Décision modificative n°2

M. le Maire et M. Christophe Peigney, Adjoint en charge des finances rappellent la nécessité d'ajuster le budget au fur et à mesure de l'année. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'examiner la décision modificative n°2 comme suit :

DM INVESTISSEMENT									
Compte	Objet	Chapitre	Services	Montant	Compte	Objet	Chapitre	Services	Montant
2131	Bâtiments	Opération 16	Eglise	10 605,00 €	204182	Bâtiments et installations	Opération 16	Eglise	6 805,00 €
		Opération 16	Eglise	10 605,00 €			Opération 16	Eglise	6 805,00 €
					212	Agencements et aménagements	Opération 23	Voirie	3 800,00 €
							Opération 23	Voirie	3 800,00 €
<b>TOTAL DEPENSES A DIMINUER</b>				<b>10 605,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES A AUGMENTER</b>				<b>10 605,00 €</b>

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, valide la décision modificative

### 4 – D.I.A.

M. le Maire informe le conseil municipal des Déclarations d'Intention d'Aliéner auxquelles il n'a pas donné de suite positive au regard des délégations qui lui sont octroyées :

- AO 282 : Habitation + Terrain – 9 Impasse de l'Ileau
- AI 226, 228 : Habitation + Terrain – 12 Impasse des Mimosas
- AI 235 : Habitation + terrain – 36 Rue de la Touche
- AI 28 : Habitation + Terrain – 1 Rue du Petit Fief
- AE 86,92 : Habitation + terrain – 85 Rue de la Vertonne
- AH 362, 365 : Habitation + Terrain – 3 Rue de la Vertonne
- AH 363, 365 : Habitation + terrain – 3Bis Rue de la Vertonne
- AO 344, 7 : Habitation + Terrain – 28 Rue du Courroux
- AC 1217, 1218, 1219, 1873 – Marais Gilereau

## 5 - Questions diverses

- M. Thierry MONNEREAU fait part du début des travaux de création d'un nouveau Columbarium au cimetière
- M. Fabrice CHABOT indique que les effacements de réseaux se terminent à la Brardière. L'appel d'offre pour les travaux de voirie sera lancé fin Novembre
- M. Jean-Luc HOTTOT interroge sur les suites des dossiers FREE et l'installation d'un nouveau pylône rue du courroux
- M. le Maire rappelle le comportement de certains opérateurs qui refusent d'échanger avec les collectivités. La commune a donc saisie le conseil d'état pour avis.
- Mme Marie-Laure BOSSARD questionne sur la venue d'un nouveau poissonnier.
- M. le Maire confirme l'arrêt d'activité du poissonnier qui était en place. Il fait part de contacts en cours et de son optimisme quant à une réouverture prochaine.
- M. le Maire indique ensuite la réflexion en cours quant au bâtiment dit « Massieu et du besoin de s'assurer de l'occupation de tous les locaux dans le bourg à l'heure actuelle. Il y a bien des projets de vente de plusieurs cellules mais le coût de réalisation reste élevé et nécessite d'élaborer une stratégie pour savoir ce que l'on doit faire
- Mme Annemieke SCHEENAERTS indique que le bulletin 2024 va se lancer. Pour les vacances de la Toussaint un concours de citrouilles sera organisé. Quant au Téléthon, les associations se mobilisent avec l'Aspi foot qui porte le projet avec dynamisme et sérieux. Tout se déroulera à la salle de sport du Pré Neuf.
- M. le Maire remercie Mme Laetitia GOARDET, conseillère municipale qui assume presque à elle seule les interventions de pose de scellés au salon funéraire